

## Sujet de discussion – Priorité – Sécurité de l’emploi

### Mise en contexte

#### Permettre aux gens de travailler!

- L’emploi est un facteur essentiel au maintien d’un niveau de revenu adéquat et à la réduction de la pauvreté.
- Chez les gens aux prises avec la SP, le taux de chômage est extrêmement élevé, atteignant 60 %.
- Des travaux de recherche ont démontré que les gens qui ont la SP présentent un taux de chômage anormalement élevé compte tenu de leur niveau d’études et de leur parcours professionnel.
- Malgré tout, les personnes atteintes de SP souhaitent continuer de travailler et s’efforcent de demeurer sur le marché du travail. Les difficultés auxquelles elles se heurtent s’expliquent souvent par le manque de souplesse et l’absence d’accommodements adéquats. Il ne convient plus de concevoir le travail selon la vision binaire suivante : soit vous travaillez (et vous ne recevez pas de prestations), soit vous ne travaillez pas du tout (et vous recevez des prestations).

Nous sommes ravis que des modifications aient été apportées au *Code canadien du travail*, lesquelles permettent officiellement aux gens de demander un assouplissement de leurs conditions de travail. Nous nous réjouissons également des changements qui ont été proposés relativement à la *Loi sur l’assurance-emploi* lors de l’annonce du budget fédéral 2018, qui visent à rendre permanentes les règles actuelles du projet pilote *Travail pendant une période de prestations* et à les étendre aux prestations de maladie de l’assurance-emploi. Si ces mesures sont mises en œuvre de façon efficace et qu’elles reçoivent l’appui nécessaire, il s’agira d’un pas dans la bonne voie.

Il est temps de considérer comme prioritaires les changements qui permettront d’assouplir les programmes et les mesures de soutien axés sur l’emploi et de rendre ceux-ci plus inclusifs pour aider les personnes atteintes de SP ou d’une autre maladie épisodique à demeurer sur le marché du travail. Ces recommandations concordent avec les conclusions du rapport [MS in the Workplace: Making the Case for Enhancing Employment and Income Supports](#), publié récemment par le Conference Board du Canada, de même qu’avec celles du rapport [MS in the Workplace](#), publié en 2016 par le même organisme. Elles sont également en accord avec les conclusions du rapport [Leaving Some Behind: What Happens When Workers Get Sick](#), publié quant à lui par l’Institut de recherche en politiques publiques.

## Ce que nous demandons

Le gouvernement fédéral doit continuer de prendre des dispositions visant à « permettre aux gens de travailler » :

- ✓ **Améliorer la coordination entre les programmes ainsi que les critères d'admissibilité à ces derniers en incluant la notion d'incapacités épisodiques dans les définitions fondamentales de l'incapacité propres aux divers programmes offerts dans le cadre du système de sécurité du revenu, de soutien de l'emploi et d'aide aux personnes handicapées** tels que le programme de prestations de maladie de l'Assurance-emploi (AE), le Programme de prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada (PPI-RPC) et le programme de crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH).
- ✓ **Améliorer le programme de prestations de maladie de l'AE par l'adoption des mesures suivantes :**
  - Accroître la période de prestations de maladie de l'AE de 15 à 26 semaines pour la faire correspondre à la période de prestations de compassion.
  - Éliminer la récupération des prestations.
- ✓ **Veiller à une mise en œuvre efficace du *Code canadien du travail* modifié, lequel permet officiellement les demandes d'assouplissement des conditions de travail offertes par les employeurs.** Le gouvernement fédéral devrait aussi consulter les provinces et les territoires au sujet de l'instauration de changements similaires au sein des secteurs sous réglementation provinciale.